

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 12 SEP. 2013	Dossier complet le	N° d'enregistrement F04213P0085

1. Intitulé du projet

Extension de la rue des Peupliers et création d'un giratoire sur la R.D.13 à l'entrée nord-ouest de la commune de Sundhoffen.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Sundhoffen

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marc SCHULLER, maire

RCS / SIRET

216 803 312 00018

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Route d'une longueur de 100 mètres environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit de relier l'actuelle rue des Peupliers avec la R.D.13 au nord-ouest de la commune de Sundhoffen en transformant un chemin rural existant d'une largeur de 4 mètres en voie communale viabilisée. Un giratoire sera également créé au niveau du débouché de cette nouvelle rue sur la R.D.13.

L'actuel chemin rural devant être aménagé est utilisé depuis de nombreuses années déjà comme voie de desserte des quartiers nord-ouest de la commune.

4.2 Objectifs du projet

Le projet doit permettre l'urbanisation du secteur nord-ouest de la commune, prévue au Plan d'occupation des sols approuvé en 1995 et modifié en 2008, et la sécurisation du trafic routier sur ce même secteur.

Un permis d'aménager a d'ores et déjà été délivré pour la création d'un lotissement dans ce secteur. Cet aménagement d'une partie de la zone est conditionné à la réalisation du giratoire et à la viabilisation de la voie desservant le lotissement, dans le prolongement de l'actuelle rue des Peupliers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du giratoire, de la rue des Peupliers et de l'accès au futur lotissement comprend les travaux suivants :

- Décapage des terres,
- Décaissement des corps de chaussée,
- Encaissement en tout venant ou en matériaux recyclés type F71 ou équivalent D2,
- Pose des bordures et pavages,
- Mise en place des couches de roulement,
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale et de l'éclairage public,
- Végétalisation de l'anneau central pour le giratoire.

Pour la RD 13, pendant toute la durée des travaux une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place. Les travaux de la rue des Peupliers ne poseront pas de problèmes particuliers car aucune desserte n'est à garantir.

Les travaux se décomposeront en deux phases:

- 1) création du giratoire
- 2) élargissement et viabilisation du chemin rural reliant la rue des Peupliers à la R.D.13.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic après mise en service du nouveau giratoire et l'extension de la rue des Peupliers devrait rester similaire au trafic actuel.

L'aménagement du chemin rural en voie communale permettra de faciliter la sortie du village en direction de Colmar pour l'ensemble des habitants du nord-ouest de la commune et d'alléger la circulation en centre-bourg. La sortie des véhicules de la rue des Peupliers vers la R.D.13 sera par ailleurs sécurisée par le nouveau giratoire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Longueur de la route à réaliser (extension rue des Peupliers)	100 m
- Largeur du chemin rural actuel	4 m
- Largeur de la future route	10 m
- Emprise du projet de giratoire sur R.D.13 (non soumis à la procédure de "cas par cas")	1260 m ²
- Emprise totale du projet	environ 2300 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu-dit Auf dem
Kohlenhaufen
68280 Sundhoffen

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 24 ' 33 " E Lat. 48 ° 02 ' 49.5 N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 24 ' 26 " E Lat. 48 ° 02 ' 49.5 N

Communes traversées :

Sundhoffen (68280)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'extension de la rue des Peupliers implique l'élargissement d'un chemin rural reliant l'actuelle rue des Peupliers à la R.D.13. Cette nouvelle voie débouchera sur le futur giratoire au niveau de la route départementale. L'élargissement du chemin rural pour permettre sa transformation en voie communale et la création du giratoire supposent d'empiéter sur d'actuelles terres agricoles.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.O.S. de la commune de Sundhoffen, approuvé le 13 mars 1995.
Projet situé en zone NAa (immédiatement urbanisable) et NC.
La modification n°3 adoptée le 29 août 2011 prévoit des emplacements réservés permettant :

- la réalisation d'un giratoire sur la R.D.13,
- l'aménagement d'un chemin rural reliant l'actuelle rue des Peupliers à la R.D.13,
- la création d'un accès au nord du secteur NAa depuis le chemin.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation de l'Ill, approuvé le 27 décembre 2006.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	Non	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de matières dangereuses (voie ferrée à une distance de 150 mètres du projet)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour l'ensemble de la commune: - inondation (ZRF) - séisme (niveau 3) - mouvement de terrain - nucléaire
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances sonores liées à la réalisation du chantier. Durée prévisionnelle: 3 mois.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations liées à la réalisation du chantier. Durée prévisionnelle: 3 mois.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		Mise en place d'un éclairage public au niveau du futur giratoire et de la rue des Peupliers.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		Cet aménagement vise à permettre l'urbanisation de la zone NAa située au nord-ouest de la commune, conformément au Plan d'occupation des sols (adopté en mars 1995).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet vise essentiellement à la modification de voies pré-existantes (R.D.13 et chemin rural). Cette modification n'augmentera pas le trafic routier. L'empiètement sur des terres agricoles nécessaire à l'extension de la rue des Peupliers concerne des terres destinées à être urbanisées, conformément au Plan d'occupation des sols de la commune. C'est pourquoi nous considérons que l'impact environnemental du projet sera faible et qu'une étude d'impact spécifique ne se justifie pas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
5)	Plan de situation (vue aérienne) avec insertion du projet
6)	Extrait du plan cadastral au 1/2000ème avec insertion du zonage POS - voir point 5.1
7)	Extrait du Plan d'occupation des sols avec indication des emplacements réservés n°3, 4 et 5 (modification n°3 approuvée le 29 août 2011) - voir point 5.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Sundhoffen

le, 9 septembre 2013

Le Maire, Jean-Marc SCHULLER:

Signature